

Paris, le 6 novembre 2020.

**Paralytic Cerebral France alerts the public powers :
The incoherence of the « Ségur » perimeter puts in very great difficulties
the establishments and medico-social services of the disability sector**

Faute d'avoir été intégré aux négociations sociales sur le « Ségur de la santé » et aux revalorisations des salaires et des carrières qui en ont découlé, le secteur médico-social accompagnant les personnes en situation de handicap rencontre aujourd'hui de très graves difficultés pour pourvoir les nombreux postes vacants et constate même une accélération des départs de nombreux professionnels au profit du secteur hospitalier et des EHPAD. Cette situation inique est la conséquence directe d'une incohérence totale du périmètre « Ségur » ayant conduit à exclure les établissements et services médico-sociaux du secteur du handicap des discussions alors même que ceux-ci interviennent sur des métiers identiques à ceux de l'hôpital ou des EHPAD. La situation est aujourd'hui critique et appelle à une réaction urgente des pouvoirs publics faute de quoi la qualité et la sécurité des soins apportés aux personnes accompagnées pourraient se dégrader et conduire même possiblement à des drames humains.

Quelques mois seulement après le « Ségur de la santé », le secteur médico-social accompagnant les personnes en situation de handicap rencontre de très graves difficultés d'attractivité.

Si Paralytic Cerebral France se félicite bien évidemment de la revalorisation des salaires et des carrières des professionnels qui interviennent à l'hôpital et en EHPAD dans le cadre du « Ségur de la santé », le secteur médico-social ne se limite toutefois pas aux seuls EHPAD mais intègre les établissements et services qui interviennent auprès des personnes en situation de handicap sur des fonctions identiques à celles du périmètre « Ségur ».

Une absence totale de cohérence du périmètre « Ségur » qui met à mal le fonctionnement même des établissements et services médico-sociaux du secteur du handicap

« Cette absence de cohérence du périmètre met aujourd'hui en très grandes difficultés le fonctionnement même de l'ensemble des établissements et services avec des démissions sans précédent et des difficultés extrêmement fortes de recrutement. » précise Jacky VAGNONI, Président de Paralytic Cerebral France.

Paralytic Cerebral France constate même un mouvement très inquiétant conduisant les aides-soignants (AS) et les accompagnants éducatifs et sociaux (AES) à quitter le champ des établissements pour personnes en situation de handicap (MAS / FAM) pour intégrer le secteur des EHPAD ou le secteur hospitalier. Certaines offres d'emploi ne débouchent même actuellement sur aucune candidature.

.../...

Une situation critique qui pourrait conduire à des drames humains ou à des fermetures de structures

« Cette situation pourrait conduire à terme à des drames humains ou à contraindre les opérateurs, pour des raisons de sécurité et de sauvegarde des règles les plus élémentaires de bienveillance, à la fermeture de structures faute de ressources humaines suffisantes. » indique Jacky VAGNONI.

Ce contexte démontre, si besoin était, l'importance de considérer de manière globale les mécanismes de revalorisation salariale et d'attractivité des métiers de l'ensemble des professionnels du soin et de l'accompagnement. Cette revalorisation doit ainsi être liée au métier exercé et non au type d'établissement dans lequel est exercé ledit métier.

Des mesures correctives urgentes pour éviter un secteur de la santé à deux vitesses

Pour ces raisons, il est essentiel que les mesures de revalorisation arbitrées dans le cadre du « *Sécur de la santé* » bénéficient à l'ensemble des structures médico-sociales sans considération de statut public ou privé ni de nature de financement (assurance maladie / Etat / Conseils départementaux) ou de type de structure dans lequel exerce le professionnel.

« Sans des mesures correctives particulièrement urgentes, nous allons véritablement vers un secteur de la santé à deux vitesses renforçant encore les inégalités d'accès aux soins des personnes en situation de handicap et une remise en cause de leurs droits dans un contexte sanitaire très préoccupant qui appelle la mobilisation de tous. » conclut Jacky VAGNONI.

Contact presse :

Anne de LANDER - 06 61 77 48 72 - annedelande@gmail.com

Paralysie Cérébrale a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale.

Paralysie Cérébrale France fédère 24 associations situées tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires et non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces associations gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 300 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 7 500 personnes (enfants et adultes) à travers 128 établissements et 65 services. C'est au total une « force militante » de quelques 25 000 personnes, proches-aidants et professionnels, qui sont mobilisées en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité de gouvernance du CNCPPH, du Conseil de la CNSA et du comité exécutif de Collectif handicaps, Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...